

## France : La dérive sécuritaire - 1/2

**Après la Loi de Sécurité Quotidienne, comportant déjà treize amendements anticonstitutionnels, c'est au tour de la Loi de Sécurité Interieure, liberticide au possible d'être votée. Où s'arrêtera la dérive ?**

L'engrenage s'est mis en route. Depuis maintenant près d'un an, le thème de l'insécurité domine le débat politique Français, ce qui, comme tout le monde le dit désormais, a conduit à de bien mauvaises surprises, notamment la présence au second tour du candidat d'extrême droite Jean-Marie Le Pen. Mais malgré la mobilisation (d'ailleurs un peu tardive) de la jeunesse au lendemain des résultats du premier tour, il semble qu'aujourd'hui elle ait oublié que rien n'est encore gagné.

Trop peu de gens s'intéressent aujourd'hui aux actions du pouvoir en place, je le rappelle conforté d'une majorité écrasante à l'Assemblée Nationale, qui méritent amplement d'être dénoncées. En effet, alors que l'année dernière déjà la [Loi de Sécurité Quotidienne](#) (LSQ), comportant treize amendements anticonstitutionnels, était votée dans un silence médiatique quasi-total, c'est cette année au tour de la Loi de Sécurité Interieure d'être votée, le 23 Octobre.

Ce projet de loi bafoue clairement les libertés individuelles fondamentales, et porte atteinte aux Droits de L'Homme et du Citoyen. Au chapitre des nouveautés :

- Création d'un délit de mendicité : il sera passible de 6 mois de prison, rétablissant ainsi une mesure abrogée en 1992, issue du siècle dernier. Les personnes en grande exclusion sociale, les artistes de rue, les associations et collectifs qui quêtent, les vendeurs à la sauvette sont visés par ce texte dès lors qu'elles "produisent une gêne pour la circulation des piétons ou des véhicules". Il vient pénaliser les populations les plus précarisées premières victimes de la fracture sociale .

- Criminalisation du racolage passif (la prostitution étant, elle, imposable)

- Criminalisation de la réquisition pour nécessité de logements ou locaux inoccupés : Ce projet est criminel pour les sans logis, alors que les agglomérations françaises n'ont jamais connu autant de logements vides (2 millions en 1998) et aussi peu de logements à faibles loyers accessibles aux ménages à faibles ressources, car il leur interdit de se loger voire de s'abriter . Les foyer et les dispositifs d'urgence sont aujourd'hui saturés, les listes d'attente des HLM sont interminables, les jugements d'expulsions se comptent à 100 000 par an. Faudra t'il que par centaines des sans abris voire des enfants meurent de froid ou de faim pour se rendre compte de la stupidité d'un tel projet ?

- Renforcement de la répression et des pouvoir policiers : La garde à vue serait étendue de 48 heures à 96 heures maximum.

Le "droit au silence" en garde à vue serait également supprimé. Par ailleurs, les policiers ne risqueraient plus des nullités de procédure s'ils ne notifient pas tout de suite leurs droits aux personnes. Enfin, le projet prévoit de faciliter la prolongation des gardes à vue des mineurs de 16 à 18 ans, en supprimant l'obligation légale de les présenter aux magistrats du parquet.

La philosophie répressive est là clairement annoncée.

Chasse au pauvre et aux démunis, pleins pouvoirs à la police, non ce n'est pas de la science fiction, c'est aujourd'hui, dans votre pays. Et le ministère de l'Interieur, déclare dans un communiqué, non sans un brin de cynisme : "Le peuple français a clairement exprimé ses attentes en matière de sécurité".

Plutôt que de repenser un cadre complètement gangrené par la peur dont les médias et les politiques se portent responsables, le gouvernement verrouille un système de plus en plus fermé et intolérant.

## France : La dérive sécuritaire - 2/2

N'oublions pas que tout cela se situe dans une atmosphère de réduction des budgets alloués à l'Éducation et à la Culture au profit justement de la "Sécurité intérieure et de la Défense", deux mots décidément à la mode.

Si vous aussi vous voulez agir contre cette dérive sécuritaire, des manifestations sont organisées le Samedi 26 Octobre :

Passons le C.A.P., « Cessons d'Avoir Peur »

SAMEDI 26 Octobre 2002

14h Place Guichard à Lyon

15h Le Vieux Port à Marseille

14h place de la République à Paris

### Quelques liens utiles :

<http://www.samizdat.net/>

<http://www.lsjolie.net/>

<http://www.senat.fr/pl/5-0102.pdf>(le texte de loi)

<http://www.anti-lsq.fr.st>

<http://www.lesilencetue.fr.st>

Remerciements : LSI Jolie, Passer le C.A.P, Le Monde, Samizdat, Association Droit Au Logement Paris & Environs.